CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E60514** **VALABLE JUSQU'AU** **05/11/2027**

ÉDITÉ LE 31/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/04/1999

Raison sociale : TECHNIC PEINTURE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 06/09/2024

Capital : 20 000

48 AVENUE DE LA SABLONNIERE
59184 SAINGHIN-EN-WEPPES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LILLE 422 146 910

Siret : 422 146 910 00027

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 41 031H

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 62107041

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 62107041

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 03 20 29 42 71 **Fax :**

Portable : 06 81 33 19 27

Responsabilité légale :
GUILLET JULIEN PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.technicpeinture.fr

E-mail : contact@technicpeinture.fr

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 165 857 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	14	22/04/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

31/08/2026 16:00

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.